

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2017

---

PLF POUR 2018 - (N° 485)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF34

présenté par  
M. Giraud, rapporteur général

-----

### ARTICLE 41 BIS A

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de supprimer cet article introduit au Sénat, qui crée une nouvelle taxe sur les régies publicitaires en ligne, le dispositif étant satisfait et pouvant au demeurant poser des difficultés.